

Courrier des lecteurs, News des Mines N° 73

Sur le Made in France

Bonjour,

Je n'ai pas pu m'empêcher de réagir par rapport à l'article de Monsieur Martin publié sur votre dernier numéro. Il promeut la généralisation des labels garantissant au consommateur l'origine française du produit acheté. Je ne suis pas d'accord avec ce type de mécanismes et je ne les trouve pas justifiés économiquement.

Premièrement, si l'entreprise française n'a pas été choisie par rapport à son équivalent européen ou extracommunautaire, cela peut être parce que son prix est supérieur. Si l'acheteur est obligé à « acheter français », il devra transférer ce surcoût au consommateur final qui verra, de ce fait, diminuer son pouvoir de marché.

Mais il faut voir qu'assez souvent, les acheteurs se fournissent en dehors de la France parce qu'ils ne trouvent pas un produit équivalent ici. Ne vous laissez pas porter par le rêve de l'autarcie.

Finalement, dans le cadre européen, je me permets de citer le Traité de Paris de 1951 signé le lendemain de la Guerre et faisant naître la CECA qui deviendrait avec le temps l'actuel Union Européenne:

[Les Etats Signataires]

« Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique;

Soucieux de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix;

Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,

Ont décidé de créer une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier »

Revenons sur l'esprit de Rober Schuman.

Cordialement,

Juan Lopez-Terradas (P 07), jltm1986@gmail.com

L'article de Denis Martin est tout à fait juste, et il devrait être beaucoup plus largement diffusé dans le pays. Pour autant, la connerie absolue de la sacralisation du "moins-disant" n'est pas nouvelle, et pas que dans le transport aérien *low cost*, où tout ou presque est en option. Ainsi, l'option place assise avait été abandonnée très à contre cœur par le pionnier irlandais de ce modèle, mais par obligation, l'option maintenance reste néanmoins comprise dans le forfait.

Or dans un bon nombre de sous-traitances industrielles bien antérieures à la mondialisation (études d'ingénierie ou délégation d'activités opérationnelles), c'est la procédure même de l'appel d'offres qui a introduit le virus depuis bien longtemps dans toute l'industrie. Par définition en effet, on sous-traite parce que l'on ne peut pas ou ne veut pas faire soi-même, et donc si l'on n'a pas fait, comment peut-on juger du rapport qualité-prix sur la seule foi du

descriptif technique du moins-disant, et a fortiori si l'on s'interdit de même ouvrir le dossier des autres offres. Sur les très gros ensembles, la statistique aboutit certes à des convergences, et les avions ou les plates-formes pétrolières ont un prix au kg très peu variable dans une technologie donnée. Mais sur des aspects ponctuels très abusivement considérés comme des détails, on s'aperçoit néanmoins très régulièrement que les "disfonctionnements" majeurs viennent justement très souvent de tels détails dits mineurs (pas de noms... car il y en aurait trop). Mais par exemple, le pionnier de ce modèle dans le pétrole international avait été un très médiatique *chairman* de BP, mais les avaries de toute nature ont sûrement coûté à ses actionnaires beaucoup plus que les promesses d'économies sur lesquelles il s'était fait élire. Car il n'y a pas qu'en politique que les campagnes électorales sont démagogiques et bourrées de contradiction.

Et donc comme toute chose, acheter ou sous-traiter sont des métiers, et comme tout métier, ils s'apprennent. D'où l'importance de la campagne de Denis Martin.

Jean-Louis CROLET (P 62), jean-louis.crolet@wanadoo.fr

Bonsoir,

L'article de notre camarade Denis Martin sur la schizophrénie des français et des acheteurs m'a directement interpellé, car je vis cette problématique depuis 6 ans. Je dirige depuis 6 ans une usine en Roumanie près de Timisoara, qui fabrique des systèmes de chauffage électriques innovants et les commercialise en Europe, à l'intérieur d'un groupe leader mondial dans le domaine des résistances pour l'électroménager et l'industrie.

Je suis globalement d'accord sur l'analyse qui met en évidence le processus auto destructeur à l'œuvre en France, dans lequel les sociétés vendant sur le marché français contribuent de proche en proche à transformer leurs clients en chômeurs, en transférant leurs propres activités ou celles de leurs fournisseurs à l'étranger.

Je voudrais cependant compléter les conclusions par deux facteurs importants non pris en compte dans l'article. Des prix de revient plus compétitifs n'expliquent pas à eux seuls délocalisations, et pas seulement en Chine. Les plus redoutables transferts d'activité pour l'économie française ont lieu vers l'Europe de l'est. Depuis 10 ans, la production industrielle y a ainsi cru de : +24% en Autriche, +28% en Hongrie ; +48% en Roumanie ; +60% en Pologne et +77% en Slovaquie (Source Le Monde).

Le premier facteur supplémentaire de compétitivité hors coûts dans ces économies est la FLEXIBILITE et la SIMPLICITE de la réglementation. En cas de pointe imprévue d'activité, il est possible en pratique de travailler sans préavis 16 heures d'affilée pour une journée pour quelques personnes ou le samedi si nécessaire pour des équipes complètes avec les heures supplémentaires majorées de +100%. Les semaines de travail peuvent ainsi varier sans aucune contrainte réglementaire de 40 à 48 heures en fonction des charges de travail. Une réunion hebdomadaire avec une représentation unique du personnel permet en outre de résoudre sans tension tous les problèmes potentiels dès leur naissance dans un climat constructif. Dans ces conditions, le manager dispose de beaucoup plus de temps pour optimiser en profondeur les processus, alors qu'en France, il doit consacrer un part importante de son temps à slalomer entre une multitude de contraintes réglementaires. La plus grande facilité à manager les unités industrielles dans la plupart des pays de l'Est n'est pas non plus étrangère aux décisions d'implantation dans ces pays.

Le second facteur de compétitivité est un DELAI LOGISTIQUE de 24/36 heure au maximum vers l'Europe de l'Ouest, en recourant à deux chauffeurs Biélorusses, Bulgares, Turcs, Roumains ou Slovènes, coûtant ½ chauffeur de l'Ouest et se relayant au volant au lieu d'un seul chauffeur obligé

d'arrêter son camion pour se reposer. Les industries à l'Ouest ne sont à présent plus protégées par la distance, à condition de disposer d'un système logistique correctement organisé.

Il convient d'ajouter que l'approche globale recommandée par Denis Martin est en application depuis un an ou deux, en raison de l'inflation des salaires sur la côte Est de la Chine. Elle conduit à rapatrier des fabrications de la côte Est de la Chine vers l'Europe pour des séries moyennes. Les pays de l'Est en sont actuellement les seuls bénéficiaires pour les raisons ci-dessus.

Le retour à la compétitivité globale de l'industrie française pour « inverser la courbe du chômage » passe donc non seulement par la réduction des coûts globaux, mais surtout par un nouvel environnement réglementaire simplifié drastiquement, permettant d'atteindre naturellement une flexibilité et une simplicité de fonctionnement voisine de celles de nos meilleurs concurrents de l'Est de l'Europe, en transférant tous les excès de protection illusoire vers la satisfaction des clients, qui seule sur le long terme pérennisera et développera les emplois en France.

Cordialement.

Jean Berthet (N 64), jean.berthet@neuf.fr

Merci pour ce soutien, même si je ne partage pas totalement ton regard sur la rigidité du cadre réglementaire, ou du moins l'importance que son assouplissement aurait sur le niveau de chômage...

Cordialement,

Denis Martin (E 79), denis.martin@axitec.fr

Je ne prétends pas que l'allègement des réglementations libérera à lui seul les énergies et l'optimiste qui feront redémarrer l'économie française.

Dans la réglementation excessive, c'est celle du travail qui me paraît la plus pénalisante, parce qu'elle affecte la compétitivité coûts et hors coûts de toutes les entreprises et qu'elle a été dévoyée et compliquée au fil des années par des amendements de circonstance ou idéologiques de députés ne connaissant rien à l'industrie, ni surtout ce qui se passe au-delà des frontières de la France.

Je pense qu'en associant des représentants de terrain des entreprises ayant travaillé en France et à l'étranger, du ministère du Travail et de la CFDT, on devrait pouvoir adapter pragmatiquement le code du travail pour libérer la réactivité des entreprises, à court terme sur les horaires de travail et à moyen terme sur la formation et l'ajustement des effectifs, sans toucher à l'essentiel des conditions de travail et de la protection globale des salariés, dans laquelle il conviendrait d'introduire un droit, au moins moral, au travail. Je pense ainsi que quelques sacrifices sur le confort de ceux qui ont du travail ne serait pas cher payer pour recréer de l'activité pour un ou deux millions de personnes supplémentaires et retrouver l'équilibre de nos comptes sociaux.

Cette impression est largement partagée dans mes discussions avec mes confrères français de Timisoara qui ont travaillé en France avant de venir en Roumanie (Valeo, Alcatel, Sarah Lee(Dim), Continental qui a repris l'activité de l'usine fermée en France, TRW, Autoliv...). Tous disent se sentir plus libres, plus efficaces et plus heureux dans leur job.

Cordialement.

Jean Berthet (N 64), jean.berthet@neuf.fr